Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 MARS 2015

Date d'envoi de la convocation : 24 Mars 2015
Nombre de Conseillers en exercice : 93
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 79
Nombre de Procurations : 13
Nombre de Votants : 92
Date d'affichage du compte rendu : 3 Avril 2015
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :
09 Avril 2015

PRESIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, Philippe ROUX, Jacques THOMAS, Jean-Benoît VUITTENEZ, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michel PICARD, Michèle RODIER, Jean POIGEAUD, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Claude CORON, Jérôme FLACHE, Jean CHEVASSUT, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

Suppléants : Mme et MM. Michel PERDRIER (Suppléant de CORGENGOUX), Guy DROMARD (Suppléant de MAVILLY-MANDELOT), Serge COULON (Suppléant de SANTENAY) et Frédérique PAPILLON (Suppléante de SANTOSSE).

Délégués ayant donné procuration :

- M. Jean-Claude ANDRE à M. Jean-François CHAMPION,
- Mme Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS à M. Jean-Luc BECQUET,
- Mme Anne CAILLAUD à M. Xavier COSTE,
- M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU,
- Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL,
- M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU à M. Thibaut GLOAGUEN,
- Mme Carla VIAL à Mme Justine MONNOT,
- M. Gabriel FOURNIER à M. Jean-Pierre REBOURGEON,
- Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Patrick FERRANDO,
- Mme Céline DANCER à Mme Sandrine ARRAULT,
- Mme Chantal MITANCHEY à M. Franck CHAMBRION,
- M. Jacques FROTEY à M. Jean MAREY,
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés : M. Marc DENIZOT.

Secrétaire de séance : Mme Justine MONNOT.

Délibération

15-163

TARIFS DE L'ECOLE DES BEAUX ARTS

Sur proposition de M. CHAMPION, rapporteur,

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
Par 85 Voix Pour et 7 Abstentions,

- adopte la grille tarifaire dans les conditions récapitulées en annexe à la présente délibération,
- note que ces tarifs sont applicables pour l'année scolaire 2015-2016.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

GILLES ATTARD

BEAUNE COTE ET SUD
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
BEAUNE CHOISEY CHOLAY

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux-mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Annexe

ÉCOLE BEAUX ARTS BEAUNE CÔTE & SUD

TARIFS
Propositions
Pour l'année scolaire 2015 - 2016
avec
Date d'application : 1er SEPTEMBRE 2015

	Tarif normal		Tarif dégressif (*)	
	CA	Extérieurs CA	CA	Extérieurs CA
ENFANTS				
Paiement/trimestre 2014-2015	*38,00 €*	*52,00 €*	*34,00 €*	*45,00 €*
Proposition 2015-2016	*38,00 €*	*52,00 €*	*34,00 €*	*45,00 €*
Paiement/année 2014-2015	*105,00 €*	*137,00 €*	*91,00 €*	*121,00 €*
Proposition 2015-2016	*105,00 €*	*137,00 €*	*91,00 €*	*121,00 €*
Mini stages 2014-2015	*30,00 €*	*35,00 €*	*25,00 €*	*31,00 €*
Proposition 2015-2016	*30,00 €*	*35,00 €*	*25,00 €*	*31,00 €*
ADOLESCENTS				
Paiement/trimestre 2014-2015	*48,00 €*	*62,00 €*	-	-
Proposition 2015-2016	*48,00 €*	*62,00 €*		
Paiement/année 2014-2015	*129,00 €*	*172,00 €*	-	-
Proposition 2015-2016	*129,00 €*	*172,00 €*		
JEUNES (16/18 ans) + ETUDIANTS				
Paiement/trimestre 2014-2015	*70,00 €*	*104,00 €*	-	-
Proposition 2015-2016	*70,00 €*	*104,00 €*		
Paiement/année 2014-2015	*172,00 €*	*250,00 €*	-	-
Proposition 2015-2016	*172,00 €*	*250,00 €*		
ADULTES			*Dégressif (voir conditions)*	
Paiement/trimestre 2014-2015	*113,00 €*	*177,00 €*	*78,00 €*	*122,00 €*
Proposition 2015-2016	*113,00 €*	*177,00 €*	*78,00 €*	*122,00 €*
Paiement/année 2014-2015	*312,00 €*	*429,00 €*		
Proposition 2015-2016	*312,00 €*	*429,00 €*		
Mini-stages 2014-2015	*50,00 €*	*73,00 €*		
Proposition 2015-2016	*50,00 €*	*73,00 €*		
ANNEE PREPARATOIRE				
Droits inscription concours 2014-2015	*29,00 €*	*29,00 €*	-	-
Proposition 2015-2016	*29,00 €*	*29,00 €*		
Frais de scolarité 2014-2015	*270,00 €*	*525,00 €*	-	-
Proposition 2015-2016	*270,00 €*	*525,00 €*		

(*) Application tarif dégressif :
1/ Enfants : à partir d'un deuxième enfant d'une même famille.
2/ Adultes : s'applique aux adultes d'une même famille à partir du 4ème module ou trimestre

Conditions générales d'inscription :

Paiement au secrétariat de l'Ecole à l'inscription
Tout trimestre commencé est dû
Toute inscription en cours de trimestre ne donne lieu à aucune réduction
Les absences en cours de trimestre ne donnent lieu à aucun rattrapage

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	Délibération conseil du 30 mars 2015 : Tarifs de l'Ecole des Beaux Arts
Date de transmission de l'acte :	09/04/2015
Date de réception de l'accusé de réception :	09/04/2015
Numéro de l'acte :	15-163 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	021-200006682-20150330-15-163-DE
Date de décision :	30/03/2015
Acte transmis par :	Christine BOULIGAUD
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.1. Decisions budgetaires